



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE I

Rentrée scolaire 2024-2025

Mouvement des maîtres des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat

Calendrier des opérations rentrée 2024

<u>Opérations</u>	<u>Date</u>
- déclaration par les chefs d'établissement des services vacants, des emplois supprimés et des services susceptibles d'être vacants au 01.09.2023	vendredi 26 avril 2024
- communication de la liste des maîtres en perte d'heures ou de contrat	vendredi 26 avril 2024
- publication des services vacants ou susceptibles d'être vacants <u>Affichage dans les établissements et sur le site de l'académie de Corse :</u> http://www.ac-corse.fr	Lundi 13 mai
- dépôt des candidatures auprès des chefs d'établissement qui en accusent réception	Vendredi 24 mai (cachet de la poste faisant foi)
- transmission au rectorat des dossiers des candidats portant avis motivé du chef d'établissement ainsi que la liste des candidats retenus et classés	Vendredi 31 mai au plus tard
- réunion de la C.C.M.A.	Lundi 17 juin 2024
- notification des propositions de la commission aux chefs d'établissement	Lundi 17 juin 2024

Mouvement des maîtres de l'enseignement privé
Rentrée scolaire 2024

Déclaration des services vacants-crés-ou susceptibles d'être vacants
au 01/09/2024

(à renvoyer pour le vendredi 26 avril 2024)

Etablissement :

Discipline	Nombre d'heures		P.V. ou P.S.V.	Motif de la vacance*
	Collège	Lycée		

* préciser le nom et la qualité de l'agent occupant le poste en 2023-2024

Le

Signature du chef d'établissement



ACADÉMIE DE CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE III Rentrée scolaire 2024-2025

Dossier de candidature à une affectation dans un établissement d'enseignement privé sous contrat

Situation personnelle

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Situation administrative

☐ contrat définitif Date :

☐ contrat provisoire Date :

☐ CAFEP

☐ CAER

☐ AUTRE (précisez)

Date du concours :

☐ fonctionnaire en détachement

Etablissement d'affectation :

Discipline de contrat :

Echelle de rémunération : Echelon :

Motif de la demande :

Vœux :		
Etablissement	Discipline	Quotité horaire
1.		
2.		
3.		
4.		

Fait le

Signature

Renseignements certifiés exacts
par le chef d'établissement

Le

Signature

**Saisine de la commission nationale d'affectation
Rentrée scolaire 2024-2025**

- Maîtres contractuels en perte d'heures ou de contrat
- Lauréats des concours externes (CAFEP) et internes (CAER) session 2023
- Lauréats des concours réservés 2023
- Lauréats des concours externes, internes et réservés (CAFEP, CAER, et concours et examens professionnalisés réservés) session 2024

Nom : **Prénom :**

Grade : **Discipline :**

Adresse personnelle :

.....
.....

Tél. : **Adresse mail :**

Je demande la transmission de mon dossier à la commission nationale d'affectation qui se tiendra le jeudi 11 juillet 2024 en vue d'obtenir une affectation pour la rentrée scolaire 2024.

☐ à temps complet quelque soit l'académie

☐ dans l'une des académies suivantes (préciser l'horaire minimal)

	T.C. ou horaire minimal
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

Date :

Signature :

ANNEXE V Rentrée scolaire 2024-2025

Personnels concernés	Exemple	Identification des besoins de formation	Contenu et modalité de parcours
1° Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, titulaires d'un master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »	Lauréat de concours titulaires d'un master MEEF mention 1er degré, second degré, encadrement éducatif ou pratiques et ingénierie de formation	A) Pour les stagiaires disposant d'une expérience en responsabilité en milieu scolaire : Définition du parcours d'approfondissement Tutorat B) Pour les autres stagiaires : Définition du parcours de consolidation Tutorat	Crédit de 10 à 20 jours de formation défini par la commission académique
2° Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires titulaires d'un autre master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'éducation nationale que ceux mentionnés au 1° de la présente annexe ;	Lauréat de concours titulaires d'un master dans une spécialité correspondant à une discipline d'enseignement de l'enseignement scolaire ou master dans une autre spécialité	Définition du parcours d'adaptation Tutorat	Dispositifs de formation liés à l'alternance dont didactique et pédagogie
3° Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, dont la nomination n'est pas conditionnée à la détention d'un master ;	Parent de 3 enfants, sportif de haut niveau, professeur de lycée professionnel, concours internes (y compris enseignant ex PE devenu professeur du second degré et inversement), 3ème concours	Définition du parcours d'adaptation Mise à niveau disciplinaire le cas échéant Proposition le cas échéant d'une validation des acquis Tutorat	Dispositifs de formation liés à l'alternance dont didactique et pédagogie
4° Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires remplissant les conditions fixées au 1° ou au 2° ou au 3° de la présente annexe qui possèdent une expérience professionnelle d'enseignement ou dans des fonctions d'éducation, résultant de l'exercice, dans la discipline de leur recrutement, des fonctions dévolues aux membres des corps de personnels enseignants et d'éducation pendant une durée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination en qualité de stagiaire ;	Professeur contractuel dans la discipline de recrutement qui remplit la condition d'ancienneté exigée	Définition du parcours d'approfondissement Proposition le cas échéant d'une validation des acquis Tutorat	Crédit de 10 à 20 jours de formation défini par la commission académique
5° Personnels titulaires d'un corps du second degré détachés dans le corps des professeurs des écoles ou inversement	Professeurs certifiés détachés dans le corps des professeurs des écoles ou professeurs des écoles détachés dans le corps des professeurs certifiés	Définition du parcours d'approfondissement Suivi par un maître formateur ou un formateur académique selon le corps d'appartenance Tutorat	Crédit de 10 à 20 jours de formation défini par la commission académique
6° Les autres personnels déjà titulaires d'un corps de catégorie A détachés dans les corps de personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public ;		Définition d'un parcours d'adaptation Suivi par un maître formateur ou un formateur académique selon le corps d'appartenance Proposition le cas échéant d'une validation des acquis Tutorat	Dispositifs de formation liés à l'alternance dont didactique et pédagogie